

ARTICLE II.

Contenant la Réponse de l'Angleterre à l'exposé des motifs du Roi de Prusse, rapporté dans notre Journal de Février dernier.

I. **A** La tête de cette Réponse, qui est imprimée en 47 pages in *quarto*, est une Lettre du Duc de Newcastle, Secrétaire de Sa Majesté Britannique, à Mr. Michell, Ministre de Prusse à Londres, dont en voici la teneur.

M O N S I E U R,

JE n'ai pas tardé à mettre devant le Roi, le Mémoire que vous m'avez présenté le 23. Novembre dernier, avec les pièces dont il étoit accompagné. Sa Majesté en a trouvé le contenu si extraordinaire, qu'elle n'a voulu y faire de réponse, ni prendre de résolution là-dessus, avant d'avoir fait mûrement examiner, tant le Mémoire que l'Exposition des motifs &c. que vous me remites peu de tems après, pour servir de justification à ce qui s'étoit passé à Berlin, & avant d'être par-là en état de mettre dans leur véritable jour les procédures des Cours d'Amirauté d'ici, afin que Sa Maj. Prussienne & tout le monde fût informé au juste de la régularité de leur conduite, dans laquelle elles paroissent avoir suivi la méthode qui a été pratiquée constamment chez les Nations où des disputes de cette nature ont pu arriver, & s'être conformées exactement au Droit des Gens, qui est universellement reconnu comme règle unique dans des cas pareils, lorsqu'il n'est rien stipulé de